



Prendre la retraite anticipée

Par **lilarose**, le **26/05/2016** à **00:52**

Bonjour,rnrnJ'ai 55 ans et travaille dans le privé depuis 12 ans. Je souhaiterais prendre la retraite anticipée. Cela est-il possible ? Existe il des solutions ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **26/05/2016** à **15:53**

Bonjour,rnPersonne ne vous oblige à travailler, vous pouvez parfaitement rester chez vous.rnMais vous n'aurez pas de sous, car vous ne pourrez liquider vos droits à pension.

Par **Éric NIAKISSA**, le **26/08/2016** à **14:11**

Bonjour LilaRose,rnrnIl faut faire attention avant de partir en retraite anticipée car le pouvoir d'achat baisse et les prix augmente. Il faut vraiment bien gérer derrière. Si vous avez des rentes c'est parfait. Personnellement, je passe par <http://www.xxxxxx> pour estimer ma futur pension. Il vaut mieux prévenir que guérir.rnrnTenez-nous au courant de la suite !rnrnBien à vous.

Par **Visiteur**, le **26/08/2016** à **19:49**

Bonjour,rnCela peut être entre 60 et 67 ansrnrnPartir à la retraite avec une pension de base à taux plein et une retraite complémentaire non minorée dépend de trois paramètres : l'âge, le

début d'activité et le nombre de trimestres cotisés. Dans le secteur privé, l'âge est passé de 60 à 62 ans pour les salariés qui ont cotisé suffisamment. Ceux qui n'ont pas le nombre de trimestres requis voient l'âge de la retraite passé de 65 ans à 67 ans.

En quelle année avez-vous commencé à travailler (carrières longues)?

Combien d'annuité ou trimestres avez-vous cumulé à ce jour?

Par **morobar**, le **26/08/2016** à **23:19**

Pourquoi déterrer des conversations bouclées depuis 18 mois ?

Par **Visiteur**, le **27/08/2016** à **07:05**

1/ Cette question ne date que de mai.

2/ Pour apporter une réponse si possible intelligente.

3/ Il faut être bien aigri pour répondre ce que vous répondez et reprocher aux autres de répondre également.

Par **morobar**, le **27/08/2016** à **07:14**

[citation]Pour apporter une réponse si possible intelligente[/citation]

Où est donc cette réponse ?

Plutôt que d'insulter les autres, si l'interlocuteur avait désiré d'autres renseignements, la conversation aurait suivi son cours.

Si vous ignorez les usages, ou les connaissez à hauteur de vos prétendues connaissances juridiques, observez alors les autres intervenants.

Par **Lag0**, le **27/08/2016** à **10:27**

Bonjour,

Il est probable que le sujet n'a été remonté par Éric NIAKISSA que pour pouvoir y glisser un lien et faire la publicité pour ce site.

Je pense que pragma n'a tout simplement pas fait attention à cela...